

## Demande pour des feux orange de danger

FO 303 83 - Page 1 sur 1  
Version 6.0 - 22.11.23 - MNI

Demande pour des feux orange de danger selon [l'article 110 alinéa 3 lettre b OETV](#) et [les instructions OFROU du 16.04.2018 concernant l'équipement des véhicules avec des feux orange de danger](#), concernant le véhicule suivant :

Détenteur :	
Plaque de contrôle :	No matricule :
Genre de véhicule :	Marque et type :

**Feux orange de danger prévus pour la raison suivante :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Service hivernal  | <input type="checkbox"/> Véhicule de dépannage ou de remorquage  |
| <input type="checkbox"/> Véhicule spécial  | <input type="checkbox"/> Véhicule effectuant des travaux sur la chaussée ou juste à côté   |
| <input type="checkbox"/> Véhicule avec dimensions particulières  |  |
| <input type="checkbox"/> Engins supplémentaires dont la largeur dépasse 3.00 m et /ou dont la distance entre le centre du volant et l'avant dépasse 4.00 m | <input type="checkbox"/> Véhicule-atelier, véhicule de service et de transport ou véhicule de service des chefs de chantier et chefs d'intervention utilisé dans le cadre de travaux sur l'infrastructure routière |
| <input type="checkbox"/> Véhicule pour transports spéciaux   | <input type="checkbox"/> Véhicule ADR pour le trafic international   |
| <input type="checkbox"/> Véhicule convoyeur pour véhicules spéciaux ou transports spéciaux   | <input type="checkbox"/> Véhicule destiné à escorter d'autres véhicules ou ensembles de véhicules  |
- **Si des feux à éclats directionnels (flashes) doivent être utilisés comme feux orange de danger, vous devez prendre contact avec le service des automobiles avant d'effectuer l'installation. Ce montage nécessite un contrôle du véhicule.**

**Remarques :**

---

**Angle de visibilité :**

À une hauteur située entre 1,0 m et 2,0 m et à partir de tout point situé sur une distance de 10 m à 50 m, le rayon principal des feux orange de danger doit couvrir la totalité du secteur autour du véhicule ou, à l'avant et à l'arrière, au minimum un angle horizontal de 20° de chaque côté du plan vertical médian du véhicule.

Nombre de feux orange de danger : _____		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Les angles de visibilité définis par les instructions OFROU en vigueur sont respectés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feux orange de danger démontable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Témoin de fonctionnement lumineux pour le chauffeur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feux orange de danger avec marque de conformité selon UNECE-R 65 resp. selon CE ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Informations concernant le requérant :**

Nom et prénom du requérant :	
Téléphone/s pour vous joindre entre 8h et 16h :	Courriel :
Lieu et date :	Timbre / Signature

La demande entièrement complétée doit être déposée auprès du service des automobiles avec le permis de circulation, respectivement le formulaire 13.20 A du véhicule.

**À compléter par l'autorité d'immatriculation :**

Demande contrôlée et approuvée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Chiffre 110	<input type="checkbox"/> <b>Contrôle du vhc nécessaire</b>
Facturé le _____ Initiales _____				
Lieu et date : Malvilliers, le	Timbre / Signature de l'expert de la circulation			